

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2026_042

**Objet : Autorisation de recrutement d'agents contractuels de droit public
de remplacement pendant la durée du mandat**

(Délibération de principe – Article L332-13 du Code général de la fonction publique)

(Remplacement d'un agent titulaire ou contractuel de droit public indispensable)

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf du mois de juillet, à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Vianne, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Laurence BENLLOCH, Maire.

Nombre de Conseillers	
En exercice	15
Présents	12
Procurations	3
Votants	15
Abstentions	0
Suffrages exprimés	
Pour	15
Contre	0

Date de convocation du Conseil Municipal : 23/07/2026,

PRÉSENTS – BENLLOCH Laurence, PEREZ Isabelle, CHAMINADE Daniel, FRICARD Daniel, DARIO Maryline, MARCO Philippe, LENTIN Sylvie, VILLARD Patrice, GIONNE Céline, VAN ROYEN-GORNESS Michael, DENOUAL Davy, DELBREL Christophe.

POUVOIRS – AIME Catherine, CARRERE Stéphanie, CHAIX Mélodie.

ABSENTS – Néant.

Madame PEREZ Isabelle a été désignée comme secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment l'article L332-13,

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires ou de contractuels de droit public indisponibles,

*Sur le rapport de Madame le Maire,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
DÉCIDE à l'unanimité*

- **D'AUTORISER** Madame le Maire pour la durée de son mandat à recruter en tant que de besoins des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article L332-13 du Code général de la fonction publique précitée pour remplacer des fonctionnaires momentanément indisponibles (ou des agents contractuels de droit public) ;
- **DE CHARGER** Madame le Maire de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées et leur profil, dans la limite du dernier échelon du grade du fonctionnaire remplacé (ou pour les contractuels, dans la limite de l'indice de référence de la délibération correspondante) ;
- **DE PRÉVOIR** à cette fin une enveloppe de crédits au budget ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à effectuer tout acte en conséquence.

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ou par l'application Télécours citoyens accessible à partir du site www.telrecours.fr

Acte certifié exécutoire le : 30/07/2026

Transmission à la préfecture le : 30/07/2026

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,
Isabelle PEREZ

Le Maire de Vianne,
Laurence BENLLOCH

